



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA
RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE
L'HOTEL DE VILLE PASSE AVEC LE
GROUPEMENT CONJOINT 2BDM ARCHITECTES
- GT2I**

**DÉCISION N° AU-19-213
EN DATE DU 07 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 16 novembre 2018.

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 21 mai 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville, au groupement de maîtrise d'œuvre 2BDM Architectes – GT2I, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec 2BDM Architectes, sise, 60-62 rue d'Hauteville – 75010 PARIS, mandataire du groupement conjoint formé avec la société GT2I (co-traitant), et représenté par Monsieur Christophe BATARD, Architecte en chef des monuments historiques, co-gérant, le marché de Maitrise d'œuvre pour la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de ville.

Le forfait provisoire de rémunération du Maître d'œuvre s'élève à 207 975 € HT (249 570 € TTC).

Le taux de rémunération est de 7,50 %.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190607-lmc1H6369H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2019 Date de Publication : 07/06/2019
